Objectif général : Nous voulons offrir à nos élèves un lieu de vie structuré et structurant. Celui-ci sera alors propice aux apprentissages scolaires tout en visant une construction morale et sociale : respect des autres, responsabilité, sens de l'effort, sens de la vie...

---

1) Les horaires :

- Ouverture du collège :

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi (pendant le temps scolaire) : de 7 h 30 à 18 h00.

Le mercredi : de 7 h 30 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 18 h 00.

- Ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à12 h 00 et de 13 h 45 à 18 h 00

- Horaire des cours :

De 8 h à 11 h 40 (ou 12 h 30 selon l'emploi du temps) tous les jours – Mercredi 8 h 00 à 12 h 00.

De 13 h 45 à 16 h 35 (pas de cours le mercredi après-midi, mais une animation sportive est proposée aux élèves).

- Disponibilité du chef d'établissement :

Le chef d'établissement reçoit sur rendez-vous ou aux heures d'entrée et/ou de sortie des classes.

- Etude et cantine :

Etude de 16 h 55 à 17 h 55.

Repas à partir de 12 h.

Activités diverses pour les demi-pensionnaires entre 12 h 00 et 13 h 30, sous la responsabilité d'adultes.

---

2) Le fonctionnement général :

A) Organisation générale et contraintes :

La présence, aux permanences entre 8 h et 16 h 35 et aux cours prévus à l'emploi du temps scolaire, est obligatoire.

- Entrées :

Une fois les portes ouvertes, les élèves se rendent sur la cour intérieure et ne stationnent plus devant la porte d'entrée ou dans le hall.

Les élèves qui attendent aux abords du collège ne sont pas sous la responsabilité de l'établissement. Cependant, en cas d'attroupements fréquents, nous nous réservons le droit de faire procéder à des contrôles.

- Retards :

Tout élève en retard passe au secrétariat pour faire viser son carnet de liaison, afin d'être accepté en cours (en cas de récidive, le temps devra être rattrapé).

- Absences :

Toute absence d'un élève doit être signalée au secrétariat, par téléphone dès le 1er jour avant 10 h 00. A son retour, l'élève absent passe au secrétariat remettre un justificatif (à l'intérieur de son carnet de liaison), signé de ses parents.

- Sorties :

Aucun externe ne doit quitter le collège pendant les cours, sans autorisation. Il en est de même pour les demi-pensionnaires pendant l'inter-classe du midi, pour ceux qui restent à l'étude pendant la récréation qui suit la fin des cours.

Une dispense d'E.P.S. n'autorise pas l'élève à rentrer chez lui. Aucun élève ne doit rejoindre un terrain de sport sans être accompagné d'un professeur.

Exceptionnellement, en cas d'absence d'un ou plusieurs professeurs, à l'initiative du chef d'établissement, des élèves peuvent êtreautorisés à rentrer chez eux avant 11 h 40 ou avant la fin des cours de l'après-midi. L'information paraîtra sur le carnet de liaison ou parviendra par courrier que les parents devront signer.

Devant le collège les élèves attendent leurs parents dans le calme, sans gêner leurs camarades restés en étude ou en cours pour travailler. L'attente doit être de courte durée.

- Conduite et tenue :

La politesse et le respect sont exigés entre tous les membres de la communauté scolaire et une tenue correcte est demandée.

Il est interdit de fumer à l'intérieur ou aux abords immédiats de l'établissement, de même les chewing-gums sont interdits dans le collège pour des raisons d'hygiène et de propreté.

Les brimades et les brutalités sont sanctionnées.

Les élèves les plus anciens auront à cœur de faciliter l'intégration des nouveaux élèves.

- Dégradations – Vols :

En cas de dégradation volontaire de matériels ou de locaux, l'élève sera non seulement sanctionné, mais de plus sa famille sera pécuniairement responsable.

L'école ne peut être tenue responsable des vols ou des détériorations dont auraient à se plaindre certains élèves.

- Objets dangereux / téléphones mobiles :

Les « objets » susceptibles d'occasionner des blessures, de provoquer des désordres sont interdits, blanco, marqueurs, cutter en font partie. Les ciseaux doivent être à bouts ronds (ne pas apporter au collège d'appareils, d'objets non utilisés en classe).

L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'établissement.

- L'étude du soir :

Elle commence à 16 h 55 et finit à 17 h 55, deux formules sont proposées : une étude du soir traditionnelle et une étude encadrée par un professeur (plus particulièrement pour les 6èmes et 5èmes).

Les parents intéressés doivent cocher la case de leur choix sur la feuille de renseignements, incluse dans l'enveloppe navette.

Après l'étude (18 h 00), le collège n'est plus responsable des élèves.

- La demi-pension :

A table, toute attitude perturbatrice n'est pas acceptée : elle donnera lieu à une sanction.

Les repas non pris sont déduits de la facture lorsque leur total est supérieur à quatre (une semaine)

Un changement de régime (un 1/2 pensionnaire devenant externe) ne peut prendre effet qu'en fin de période (une période = 2 mois).

B)Le travail scolaire : exigences et échanges avec les familles

- Entrées et sorties des cours :

Une sonnerie signale le début et la fin des cours.

Avant de monter dans les salles de cours, les élèves doivent se ranger sur l'emplacement désignant leur classe et attendre leur professeur dans le calme.

Dans les escaliers, les montées et les descentes s'effectuent dans le calme et en ordre. Pendant les cours, les déplacements dans les couloirs sont silencieux.

En dehors des heures de cours, aucun élève ne doit être dans une salle ou dans un couloir sans autorisation.

Tout élève quittant un cours pour se rendre soit à l'infirmerie,soit au bureau du Directeur doit être accompagné d'un camarade.

- Attitude pendant les cours :

Tout élève aura le souci de créer et de favoriser un bon esprit dans sa classe.

Une attitude studieuse et honnête est exigée des élèves : perturber un cours,copier, sont sévèrement sanctionnés.

Les élèves arrivent le matin leçons apprises,exercices faits - les parents doivent y veiller - condition première pour poursuivre correctement les cours.

Les inter-cours restent calmes (responsabilité collective) : ce sont des moments de récupération et de préparation du cours suivant.

Un élève exclu deux fois d'un cours sera sanctionné par une retenue.

- Relevé de notes

– Information des parents :

Les parents sont invités à suivre le travail de leur enfant grâce à son emploi du temps, son cahier de textes, ses résultats : une feuille de notes périodiques (toutes les 5/6 semaines) et un bulletin trimestriel sont envoyés par la poste. En outre, les résultats peuvent être consultés par le biais de scolinfo grâce au code remis aux familles au début de l'année scolaire.

Chaque élève tient ses devoirs écrits à la disposition de ses parents, dans une chemise dont il est responsable.

Au cours des 1er et 2ème trimestres, une soirée par niveau de classes permet une rencontre parents/professeurs.

Tout parent peut demander un rendez-vous à l'un des professeurs, au professeur principal de son enfant ou au Directeur par le carnet de liaison, en téléphonant ou via SCOLINFO.

- Le carnet de liaison :

Il sera remis gratuitement à chaque élève le jour de la rentrée. Ce carnet facilite les échanges professeurs/parents/Directeur. Il doit toujours être en possession des élèves et doit être racheté au secrétariat pour 1,50 € en cas deperte.

- Dispositifs pour élèves en difficulté :

- heures de soutien

- études encadrées ou dirigées

---

3) Un collège lieu de vie pour apprendre la vie sociale :

Au cours de l'année, tout élève est invité à s'exprimer sur la vie dans sa classe, dans son collège, à formuler des propositions, à mener des activités. Il s'agit de développer le sens du dialogue, le sens des responsabilités, du respect et de l'écoute des autres, de la parole donnée... . Nous voulons également que nos élèves comprennent la nécessité d'une bonne organisation, de règles et nous souhaitons ainsi créer un lieu de vie motivant.

Pour ce faire, une organisation et un fonctionnement sont mis en place :

- Avec leur professeur principal, les élèves de chaque classe disposent d'une heure d'échanges chaque semaine (lundi à 8h).

- Ponctuellement, le chef d'établissement peut réunir élèves, professeurs et éducateurs pour faire le point, répondre aux questions lors d'assemblées. Chaque année, lors de la porte ouverte, des élèves présentent les actions entreprises dans le collège.

L'investissement social de chaque élève est valorisé.

---

4) Sanctions :

Elles sont progressives et dépendent de la gravité de la faute, du manque de travail.

Les plus usuelles sont : travaux écrits, avertissements, travaux d'intérêts collectifs, retenues de 16 h 55 à 17 h 55 ou le mercredi après-midi, convocation de l'élève en présence de ses parents devant un conseil de professeurs ou devant un conseil de discipline pour faute grave ou pour

deux retenues sans effet.

Le conseil de professeurs peut décider d'une exclusion des cours, un ou deux jours, avec présence obligatoire de l'élève exclu dans le collège ; du travail lui sera donné par ses professeurs.

Le conseil de discipline peut décider d'un renvoi temporaire, voire définitif.

Les avertissements, les travaux d'intérêts collectifs,les retenues... sont portés sur le carnet de liaison et sont à signer par les parents après en avoir pris connaissance.

La présence de l'élève à une retenue est obligatoire.

A l'inverse, conformément aux visées éducatives, leconseil des professeurs ou le directeur formulent des encouragements, des compliments, des félicitations, aux élèves méritants.